/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-37 du 02 Mars 1993

chargeant Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Théodore HOLO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 20 Février 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 20 Février 1993, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Mars 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGER 4 SGG 4 MAEC-MRP 4 AUTRES MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-